

Image not found or type unknown



Contrat de travail, Emploi et fonction

Par **Thunder**, le 10/11/2016 à 01:24

Bonjour,

Embauché en tant qu'agent de sécurité mobile mon employeur m'affecte à des prestations d'événementiels en contrôle d'accès.

Suis je en droit de refuser ces prestations ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le 10/11/2016 à 08:38

Bonjour,

Il faudrait connaître la qualification précise indiquée au contrat de travail et éventuellement s'il comporte d'autres indications sur la fonction mais vous ne pouvez refuser d'effectuer que de tâches trop éloignées de votre qualification...

Par **Thunder**, le 10/11/2016 à 10:04

Bonjour

Au courant seul est indiqué "agent de sécurité mobile"

Merci de votre réponse

Pmtedforum